

Mémoire des
Commissai-
res Anglois.
21. Sept.
1759.

ladite rivière Saint-Laurent, appar-
tiennent à la Couronne de la Grande-
Bretagne, tant par ancien droit qu'en
vertu dudit Traité d'Utrecht, par le-
quel ledit Roi Très-Chrétien fut obli-
gé de céder & actuellement céda à la
Couronne de la Grande-Bretagne, tou-
tes les isles, terres & pays quelcon-
ques, qu'il avoit en aucun temps pos-
sédés comme partie de ladite Acadie
ou de ladite nouvelle E'cosse, ou com-
me en dépendant, & tous les droits à
icelles que lui ou ses Sujets avoient ac-
quis par Traités ou autrement.

Et lesdits Commissaires, de la part
du Roi de la Grande-Bretagne, deman-
dent en outre qu'on dépêche les ordres
nécessaires pour la dûe exécution du
susdit article XII. du Traité d'Utrecht,
suivant la vraie intention & l'esprit
d'icelui; & pour l'éloignement des é-
tablissemens faits par les Sujets du Roi
Très-Chrétien, s'il y en a sur les limi-
tes ci-dessus.

Signé W. SHIRLEY. W. MILDAY.



ME'MOIRE SUR L'ACADIE,

*Remis par les Commissaires du Roi, à
ceux de Sa Majesté Britannique,*

Le 21 Septembre 1750.

PAR le Traité d'Utrecht, le Roi cé-
de à l'Angleterre l'Acadie en en-
tier,